



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Evaluation de l'AERES sur l'unité :
Centre d'études et de recherches administratives et
politiques
CERAP
sous tutelle des
établissements et organismes :
Université Paris 13 – Paris-Nord



Janvier 2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glaudes



Notation

À l'issue des visites de la campagne d'évaluation 2012-2013, les présidents des comités d'experts, réunis par groupes disciplinaires, ont procédé à la notation des unités de recherche relevant de leur groupe (et, le cas échéant, des équipes internes de ces unités). Cette notation (A+, A, B, C) a porté sur chacun des six critères définis par l'AERES.

NN (non noté) associé à un critère indique que celui-ci est sans objet pour le cas particulier de cette unité ou de cette équipe.

Critère 1 - C1 : Production et qualité scientifiques ;

Critère 2 - C2 : Rayonnement et attractivité académique ;

Critère 3 - C3 : Interaction avec l'environnement social, économique et culturel ;

Critère 4 - C4 : Organisation et vie de l'unité (ou de l'équipe) ;

Critère 5 - C5 : Implication dans la formation par la recherche ;

Critère 6 - C6 : Stratégie et projet à cinq ans.

Dans le cadre de cette notation, l'unité de recherche concernée par ce rapport a obtenu les notes suivantes :

- Notation de l'unité : Centre d'études et de recherches administratives et politiques (CERAP)

C1	C2	C3	C4	C5	C6
A	A	B	B	B	B



Rapport d'évaluation

Nom de l'unité :	Centre d'études et de recherches administratives et politiques
Acronyme de l'unité :	CERAP
Label demandé :	EA
N° actuel :	1629
Nom du directeur (2012-2013) :	M. Pierre-Yves MONJAL
Nom du porteur de projet (2014-2018) :	M. Eric DESMONS

Membres du comité d'experts

Président :	M. Paul-Henri ANTONMATTEI, Université Montpellier I, Montpellier
Experts :	M. Baptiste BONNET, Université Jean Monnet, Saint-Etienne
	M. Philippe BRUN, Université de Savoie, Chambéry, (représentant le CNU)
	M. Vincent DUSSART, Université Toulouse I Capitole, Toulouse

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M^{me} Wanda MASTOR

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Charles DESFRANCOIS, Université Paris 13



1 • Introduction

Historique et localisation géographique de l'unité :

Créé en 1992, le CERAP qui associe l'ensemble des chercheurs de droit public de l'Université Paris 13, est rattaché à la Faculté de droit de l'Université Paris 13 (Campus de Villetaneuse). Il ne dispose pas, au sein de cette composante, d'une localisation spécifique.

Équipe de Direction :

De septembre 2008 à septembre 2012, le CERAP a été dirigé par M. Pierre-Yves MONJAL. Depuis la rentrée universitaire 2012, l'unité est sous la responsabilité de M. Eric DESMONS. Un bureau composé de ce dernier et de directeurs adjoints assure l'exécution des activités de recherches.

Nomenclature AERES:

SHS2_1

Effectifs de l'unité :

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2012	Nombre au 01/01/2014	2014-2018 Nombre de producteurs du projet
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	21	18	18
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés			
N3 : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche)			
N4 : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)	0	1	0
N5 : Autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.)	1	1	1
N6 : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche)			
TOTAL N1 à N6	22	20	19
Taux de producteurs	98 %		



Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2012	Nombre au 01/01/2014
Doctorants	37	
Thèses soutenues	12	
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité *	0	
Nombre d'HDR soutenues	4	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	13	13



2 • Appréciation sur l'unité

Points forts et possibilités liées au contexte :

Le CERAP a utilement modifié de manière sensible son organisation interne. En accueillant de nouveaux membres, elle fait preuve d'un certain dynamisme lui permettant de traiter de nouvelles thématiques scientifiques.

La pluridisciplinarité en droit public de l'unité est tout à fait positive, l'activité scientifique des membres et du centre est satisfaisante et les projets sont nombreux et diversifiés.

Il faut noter, parmi les autres points forts, la volonté de dépasser les simples axes disciplinaires en adoptant une thématique scientifique transversale (les mutations contemporaines des droits) ; La participation à un centre fédératif de la recherche et la volonté de se rapprocher d'autres unités ; La volonté de maintenir un centre généraliste en droit public d'où le spectre large de la thématique scientifique centrale ; La volonté de mener une politique plus active à l'égard des doctorants ; Des partenariats scientifiques multiples nationaux et internationaux.

Points à améliorer et risques liés au contexte :

Le projet scientifique identifie une thématique centrale qui traverse des axes de recherche qui demeurent essentiellement disciplinaires. La volonté de maintenir un centre généraliste en droit public qui, à l'échelle de l'Université Paris 13, se justifie pleinement, ne doit pas conduire à une absence de traduction concrète de cette thématique dans des axes plus scientifiques que disciplinaires. L'axe « Développement durable » est de ce point de vue sur la bonne voie.

L'unité est fragile du fait des départs successifs de certains de ses membres et sa taille assez modeste la rend très dépendante du parcours professionnel de ses membres (le départ d'un professeur peut par exemple avoir des incidences lourdes). Toutefois, l'arrivée de nouveaux membres permet de maintenir cette structure et de la pérenniser. Les rapprochements institutionnels plus poussés (fusion de centres) avec d'autres unités seraient peut-être de nature à rendre cette unité moins dépendante, dans le contexte de l'Université Paris 13, des personnes (c'est-à-dire des membres). On peut regretter qu'un rapprochement avec l'IRDA ne soit pas envisagé alors qu'il pourrait présenter de nombreux avantages.

On observera que la dynamique collective (des projets scientifiques communs, des structures de rencontre et d'échanges, de travail) semble, en général, limitée à l'intérieur de chaque axe et que des progrès pourraient être faits sur ce point sur des thèmes qui transcenderaient les axes autour de la thématique scientifique centrale.

Il faut relever enfin que l'implication du centre dans la formation par la recherche de ses doctorants est très insuffisante. Toutefois, le projet scientifique démontre une volonté d'améliorer fortement ce point.

Recommandations :

Il est recommandé à l'unité de recherche de mieux intégrer la thématique scientifique dans les axes de l'unité ; de réfléchir aux rapprochements institutionnels avec d'autres unités ; de faire émerger des structures d'animation scientifique transversale sur des thèmes innovants en lien avec la thématique scientifique centrale ; de créer une dynamique plus collective, et de chercher à (re)trouver une identité scientifique. Il serait enfin souhaitable que le CERAP puisse bénéficier de locaux dédiés.



3 • Appréciations détaillées

Appréciation sur la production et la qualité scientifiques

Le dossier présente 20 colloques et 13 publications collectives. C'est un point satisfaisant pour une petite unité qui souffre parfois de problèmes organisationnels et matériels. Globalement, les membres du CERAP ont une activité scientifique honorable. La qualité scientifique de l'équipe est donc certaine même si le bilan est marqué par un axe de recherche qui va peut-être disparaître avec les restructurations de personnels scientifiques.

Les axes de recherche de l'équipe tournent autour de quatre axes au regard du bilan dressé :

- **Mutations du droit public.** Cet axe semble en perte de vitesse en raison du départ d'un enseignant-chercheur. Il rassemble plutôt les constitutionnalistes et les administrativistes. Le bilan n'est pas très clair pour cet axe qui va devenir (dans le projet scientifique) la thématique scientifique transversale de l'unité.
- **Droit fiscal.** C'est sans conteste l'axe qui a le plus fait connaître le CERAP et les formations en droit fiscal dispensées par la Faculté. Le CERAP a poursuivi ses activités dans ce domaine malgré le départ d'un enseignant-chercheur (qui est resté associé à l'unité jusqu'en 2012). Depuis, le sort de cet axe semble compromis. Le projet scientifique fait d'ailleurs apparaître la volonté de supprimer cet axe.
- **L'axe international/Europe,** a été créé en 2008 à la suite de la fusion d'un ancien centre de droit international dont l'activité avait été jugée insuffisante par l'Université Paris 13. Si cet axe a subi lui aussi le départ d'un enseignant-chercheur, l'activité semble avoir été maintenue notamment dans le domaine environnement/climat. Le droit de l'union européenne a été porté par deux enseignants-chercheurs spécialistes de la matière. Le CERAP a été particulièrement actif dans ce domaine.
- **Environnement/climat.** Il s'agit d'une thématique nouvelle qui s'est imposée ces trois dernières années au sein du CERAP grâce à trois collègues MCF. Ce domaine d'études a fait l'objet de nombreuses publications et fait partie d'un projet plus vaste financé notamment par le Parlement européen.

Le projet scientifique atteste d'une restructuration de ces axes avec la mise en exergue d'une thématique scientifique centrale : « Les mutations contemporaines des droits ». Les trois axes disciplinaires seront désormais : « Droit interne et européen des institutions, des libertés et de l'action publique » ; « Droit international général et économique et relations internationales » ; « Droit du développement durable ».

Appréciation sur le rayonnement et l'attractivité académiques

L'unité CERAP est particulièrement reconnue en droit fiscal. Les colloques et les publications en ce domaine sont particulièrement importants. L'abandon de cet axe est regrettable mais inévitable. Il peut être regretté que l'arrivée d'un nouveau membre, professeur, spécialisé en finances, n'ait pas conduit au maintien ou à la réorganisation de cet axe.

Les autres axes de recherche sont disciplinaires et ne mettent pas nécessairement en exergue une identité du CERAP qui serait de nature à contribuer à son rayonnement. Le choix disciplinaire, de ce point de vue, n'est peut-être pas le bon et il conviendrait de davantage réfléchir à la traduction de la thématique scientifique du centre dans les axes. Le développement d'un axe environnement/climat pourrait être source de rayonnement avec un développement de projets internationaux.

Il faut observer que le CERAP coopère avec d'autres centres de recherche de l'Université Paris 13 mais également d'autres universités ou institutions (LEESU-Science Po ; organisation d'un colloque au Sénat en 2011). D'autres partenariats scientifiques sont prévus et se sont mis en place avec des partenaires nationaux (CRJFC-GERCIE, Communauté d'agglomération de Plaine commune - Réseau Droit, sciences et techniques) et internationaux (Allemagne- Mexique, Russie, Japon, Cameroun).



Appréciation sur l'interaction avec l'environnement social, économique et culturel

L'équipe CERAP s'inscrit dans un environnement social, économique et culturel particulier. Cette équipe souffre des problèmes que rencontrent l'Université Paris 13. La localisation géographique ne facilite pas le travail collectif, en équipe.

Appréciation sur l'organisation et la vie de l'unité

L'organisation de l'unité a été sérieusement modifiée en 2012 afin de réduire la concentration des responsabilités sur le directeur, définir de manière plus collective la stratégie de recherche de l'unité et favoriser l'intégration des membres. Le directeur est élu par l'assemblée générale du CERAP pour une durée de 5 années. Une nouvelle organisation de gouvernance est mise en place : assemblée générale, directeur et bureau composé du directeur et des directeurs adjoints.

Ceci étant, la vie de l'unité dans les locaux de l'Université est limitée. Le CERAP ne dispose pas de locaux de recherches dédiés. Un nombre limité de bureaux accueille les membres de l'équipe ; les doctorants rencontrent des difficultés pour financer leur thèse et bénéficient d'une salle de travail qui est seulement une partie de la bibliothèque. Une seule personne assure la gestion administrative.

Il serait utile d'augmenter la fréquence des réunions et faire émerger des structures d'animation scientifique transversale sur des thèmes innovants en lien avec la thématique scientifique centrale.

L'Université Paris 13 soutient les projets du CERAP. Le budget annuel alloué a été de 30000 euros entre 2007 et 2010 et 32000 entre 2011 et 2012. L'université a également fourni des financements complémentaires pour des appels d'offres en 2010 (8300 euros) et 2011 (9600 euros). Le CERAP a fait appel à des partenaires pour réduire ses coûts de fonctionnement.

Appréciation sur l'implication dans la formation par la recherche

Le CERAP présente certaines faiblesses dans le domaine de l'implication et de la formation par la recherche. Si l'investissement dans le montage et la coordination de formations de niveau master est satisfaisant (Master 2 Recherche Parcours droit fiscal européen et international, Master 2 droit public interne et européen et Master 2 Collectivités locales à Marne en partenariat avec le Laboratoire Eau, Environnement et Systèmes Urbains (LEESU - UMR MA102 MAAP) de l'Université Paris Est - Marne la Vallée), il y a des carences significatives dans le suivi des doctorants.

L'unité a bien conscience de cette situation et entend donner priorité à un renforcement de l'encadrement doctoral. La mise en place des « Journées doctorales du CERAP » est déjà une réalisation intéressante. Sont aussi programmées des auditions annuelles de doctorants, des demi-journées de séminaire d'actualité juridique, une implication plus étroite dans les groupes de recherche et la constitution d'une direction adjointe chargée des études doctorales.

Appréciation sur la stratégie et le projet à cinq ans

Le projet est sérieux et globalement cohérent. Il est important que le CERAP ne se contente pas d'être un centre généraliste en droit public. Des axes spécifiques sont indispensables singulièrement dans un environnement universitaire parisien marqué par une forte concurrence. Ainsi, l'axe environnement/climat mérite d'être privilégié. La réussite du projet est aussi liée à la réorganisation de l'unité. L'investissement de nouveaux membres est encourageant et on ne peut qu'être favorable aux nouvelles règles de gouvernance.



4 • Déroulement de la visite

Dates de la visite :

Début : Mercredi 9 janvier 2013 à 13h30

Fin : Mercredi 9 janvier 2013 à 15h45

Lieu(x) de la visite :

Institution : Université Paris 13

Adresse : 99 Avenue Jean-Baptiste Clément, 93 430 Villetaneuse

Déroulement ou programme de visite

9h-10h30 : Rencontre avec le vice-président du conseil scientifique et du doyen de la faculté de droit ;

13h30-15h : rencontre avec l'équipe de direction élargie à tous les membres de l'unité ;

15h-15h45h : rencontre avec les doctorants.



5 • Statistiques par domaine : SHS au 10/06/2013

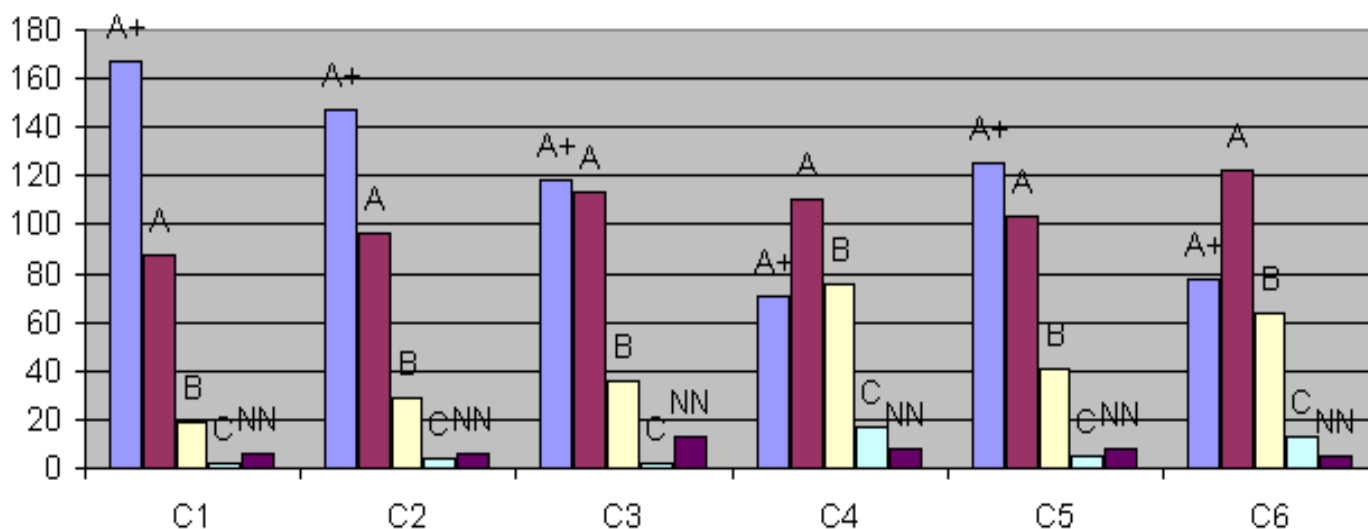
Notes

Critères	C1 Qualité scientifique et production	C2 Rayonnement et attractivité académiques	C3 Relations avec l'environnement social, économique et culturel	C4 Organisation et vie de l'entité	C5 Implication dans la formation par la recherche	C6 Stratégie et projet à cinq ans
A+	167	147	118	71	125	78
A	88	96	113	110	103	122
B	19	29	36	76	41	64
C	2	4	2	17	5	13
Non Noté	6	6	13	8	8	5

Pourcentages

Critères	C1 Qualité scientifique et production	C2 Rayonnement et attractivité académiques	C3 Relations avec l'environnement social, économique et culturel	C4 Organisation et vie de l'entité	C5 Implication dans la formation par la recherche	C6 Stratégie et projet à cinq ans
A+	59%	52%	42%	25%	44%	28%
A	31%	34%	40%	39%	37%	43%
B	7%	10%	13%	27%	15%	23%
C	1%	1%	1%	6%	2%	5%
Non Noté	2%	2%	5%	3%	3%	2%

Domaine SHS - Répartition des notes par critère





6 ● Observations générales

Villetaneuse, le 26 avril 2013

Le Président

Université Paris 13
99, avenue J-Baptiste Clément
93430 Villetaneuse
Tél. 01 49 40 30 05
Fax. 01 49 40 32 52
pres-p13@univ-paris13.fr

**Observations générales sur le rapport AERES du
Centre d'Etudes et de Recherches Administratives et Politique
(CERAP, EA 1629)**

L'université et l'équipe du CERAP souhaitent remercier les membres du comité d'experts pour leur travail d'évaluation ainsi que pour leurs recommandations sur l'activité et les orientations de l'unité.

L'Université se félicite de voir reconnu le sérieux et la cohérence du projet scientifique du CERAP. Elle se félicite également de la pertinence du renforcement d'un axe de recherche environnement / climat / développement durable et de la réorganisation de la gouvernance apte à mieux impliquer l'ensemble des membres dans le projet du centre.

L'appréciation globale juste satisfaisante sur la production et la qualité scientifique de l'unité nous paraît néanmoins en dessous de la réalité et il nous semble que certains indicateurs très positifs du bilan ont été omis ou mal appréciés : chaire Jean Monnet de l'UE, expertise pour le parlement européen, nombre de PES, nombre de colloques... L'appréciation sur l'interaction avec l'environnement social, économique et culturel nous paraît également lapidaire et lacunaire.

De même, l'appréciation sur le suivi des doctorants nous paraît sévère compte tenu des actions qui ont été mises en place par le centre : association à toutes les manifestations scientifiques, journées doctorales thématiques, nomination d'un responsable des études doctorales...

Pour autant, les recommandations du comité seront utiles pour nourrir la réflexion de l'université et de l'unité de façon à faire évoluer et améliorer encore l'activité et la dynamique du laboratoire durant le prochain contrat.

Quelques réponses plus spécifiques du laboratoire sont annexées à la suite, sur certains points précis du rapport.

Jean-Loup SALMANN



OBSERVATIONS du DIRECTEUR DU CERAP

Le CERAP souhaite remercier nos collègues experts de l'AERES pour le travail accompli et l'écoute attentive à laquelle nous avons eu droit durant leur passage. Nos échanges ont été fructueux, le dialogue a eu sa place dans le dispositif et ces regards extérieurs nous seront utiles dans la perspective qui est la nôtre de faire vivre notre équipe de recherche en droit public.

Il nous semble que l'AERES a bien mesuré l'implication scientifique des membres du CERAP, tant dans le cadre de projets individuels que dans les actions collectives. Nous nous félicitons que le comité ait jugé par ailleurs notre projet scientifique « sérieux » et « cohérent ». C'est un message encourageant à la fois pour l'unité mais aussi pour ses membres. En tout état de cause, nous prendrons en compte les remarques qui ont été faites.

Nous regrettons que le comité AERES ait passé sous silence la dimension externe de nos recherches et activités. Ce silence doit sans doute valoir validation de ce qui a été développé à la fois dans le bilan et le projet scientifique. Si tel n'était pas le cas, ce serait très regrettable. Nous rappellerons seulement que des collaborations de très haut niveau ont été mise en place avec 2 universités japonaises, 2 universités russes (une troisième est cours de consolidation avec la mise en place d'un DU), 2 universités mexicaines, 1 université indienne (qui a mis en place un centre de droit européen), 1 université camerounaise (perspective d'un double diplôme), 1 avec une université allemande (on se référera au détail dans les documents qui ont été transmis en leur temps). De plus, le comité ne semble pas avoir pris la mesure dans son rapport de l'apport des chercheurs autrefois rattachés au CEDIN et qui par leur dynamisme et la qualité de leur expertise on fait du CERAP une unité reconnue dans des champs disciplinaires d'avenir (Droit de l'Union européenne, Développement durable / Climat), notamment par l'obtention d'une Chaire Jean Monnet, la co-direction d'une ANR ou bien encore un rapport commandé par le Parlement européen sur les changements climatiques.

L'AERES semble signifier que le CERAP n'a pas pu développer de liens avec son environnement social, culturel, etc. Cette remarque ne nous paraît pas pertinente car ces liens ont été activés. Deux niveaux d'analyses : avec les autres laboratoires de Paris 13, avec d'autres universités (Marne la Vallée, Sciences po, Tours et prochainement Besançon et l'IHEDN) ; avec la communauté d'agglomération Plaine commune (stages) et les institutions de l'Union (COPS, Cour de justice – colloque avec eux - et Parlement européen).

Nous sommes réservés sur la signification du terme « honorable » ou « satisfaisant » concernant la production scientifique notamment. Nous doutons que l'équipe d'évaluation ait eu le temps de lire les 14 ouvrages collectifs et la petite centaine d'articles produits, ce qui, du reste, n'est pas de sa compétence. Et si cela devait être le cas nous doutons, au regard des spécialités respectives des uns et des autres, qu'un jugement qualitatif puisse être portée par le comité AERES. S'il s'agit d'une appréciation quantitative, l'interprétation par le comité est contradictoire puisque dans le même temps, l'unité est qualifiée de « dynamique », le taux de producteurs relevé est de 98%, elle compte 5 enseignants-chercheurs titulaire de la PES (dont le directeur). Nous pensons que l'utilisation de ce type de vocabulaire pourrait s'avérer, disons-le, très démotivante pour l'équipe.

Nous adhérons sur les points à améliorer qui ont été mis en avant par l'AERES : conditions matérielles insuffisantes (l'accès au campus notamment). Néanmoins ces aspects du rapport n'appellent pas de remarques particulières car elles concernent la politique de l'établissement dans ses relations avec les partenaires locaux (Conseil général, Conseil régional...). Par contre, nous tenons à souligner que malgré ces inconvénients, l'unité peut compter sur l'appui logistique de Madame Claudine Moutardier, Ingénieur d'études et docteur en droit, qui bien que travaillant pour les 3 laboratoires de la composante nous a permis d'organiser 20 colloques et 14 publications collectives au cours de la période. Nous regrettons que cet aspect particulier n'ait pas du tout été mis en avant dans le rapport.

L'AERES a observé que le travail avec les doctorants devait être intensifié : nous en sommes tout à fait conscients. Cette question a été abordée de vive voix avec les experts, mais ne ressort pas dans le rapport final. Toute une stratégie a déjà été mise en place à destination des doctorants notamment leur permettre, avec l'appui du laboratoire, d'organiser des journées thématiques avec une publication des actes. De plus la nouvelle gouvernance de l'unité a permis la désignation d'un chargé des études doctorales au sein du laboratoire (E. Naim-Gesbert) et l'organisation d'ateliers mensuels. Cette stratégie devrait être complétée prochainement par de nouvelles initiatives. Malgré tout, le bilan de l'unité, même si il peut apparaître modeste au regard d'autres unités parisiennes, est assez satisfaisant puisqu'il fait état de 12 thèses soutenues pendant la période concernée et la qualification de 2 personnes par le CNU ainsi qu'une insertion professionnelle très convenable des docteurs. Ce qui, compte tenu de la situation particulière de l'Université Paris 13 - notamment le faible taux de financements publics - ou la nécessité pour les doctorants d'avoir une activité professionnelle, est tout de même très positif pour l'unité.

Enfin, en dépit d'un vrai dialogue avec les experts, une réunion de moins de deux heures ne permet pas de faire état de tous les points et de toutes les qualités d'un groupe de recherche. La frustration fut ainsi grande pour les membres du CERAP de n'avoir pas pu aborder tous leurs projets avec le comité. Il serait appréciable qu'à l'avenir cet aspect de l'évaluation soit prise en compte par l'AERES.